

18 janvier 2008

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Eurolist)

Par courrier du 17 janvier 2008, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Grande-Bretagne), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited (1) ("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 21 décembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte des sociétés précitées, 1 867 117 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,70 % du capital et 5,02 % des droits de vote de cette société (2) ;
- en baisse, le 31 décembre 2007, par suite d'une augmentation du nombre de droits de vote INGENICO, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte des sociétés précitées, 1 868 280 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,67% du capital et 4,88 % des droits de vote de cette société (3) ;

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations en question du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight.

Il ne peut être dès lors être exclu que dans une situation donnée, l'ensemble des entités du groupe HBOS puisse voter, compte tenu des conseils d'Insight et dans le strict respect de leurs obligations de bonne conduite sous l'empire de leurs droits nationaux, de la même façon. »

(1) Insight est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 32 760 008 actions représentant 37 180 520 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 32 930 070 actions représentant 38 302 831 droits de vote.